



PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 2 septembre 2026

Pôle Tennis – Stade de la Côte Ste Catherine

Le Mercredi 2 septembre 2026 à 18 h s'est tenue au Pôle tennis du Stade de la Côte Ste Catherine à Bar-Le-Duc l'assemblée générale ci-après relatée de Fête le Mur Meuse. Cette assemblée générale suit une réunion du comité directeur qui s'est tenue le même jour de 17 h à 18 h.

Bertrand ACHARD préside la séance. Vincent POTELETTE exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il a été établi par le secrétaire une feuille de présence ci-annexée sous la responsabilité du secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement en présence du dixième au moins des membres et que ses délibérations sont adoptées à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvés par le Comité directeur le 2 septembre 2026 ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuvés par le Comité directeur le 2 septembre 2026 ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice 2026 en cours adopté par le comité directeur le 19 novembre 2025.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2025 et rapport d'activités 2025
- Rapport financier 2024 : comptes certifiés 2024 par le Commissaire aux comptes
- Rapport financier 2025 : comptes certifiés 2025 par le Commissaire aux comptes
- Budget 2026
- Point sur les activités de la saison 2025/2026 dont Quartiers été 2026 et minigolf
- Point sur la saison sportive en cours 2026/2027
- Interventions des personnalités
- Remises de récompenses à des adhérents

Le Président Bertrand ACHARD ouvre l'assemblée générale ordinaire, après avoir fait constater par Vincent POTELETTE, Secrétaire que le quorum était atteint.

Il remercie tout d'abord, la communauté d'agglomération et la ville de Bar-le-Duc pour la mise à disposition du pôle tennistique et le concours apporté par les équipes d'entretien du stade de la Côte Ste Catherine et de tennis.

Ils adressent les mêmes remerciements aux Communes de Tronville en Barrois et Ligny en Barrois pour les activités réalisées dans les gymnases communautaires de ces communes.

Il informe l'assemblée des personnes qui se sont excusées en raison d'autres engagements :

- Mme Anne-Florence CANTON, Préfète de la Meuse
- M. Yannick NOAH, Président de Fête le Mur
- M. Maxime AMBLARD, Député de la Meuse
- M. Franck MENONVILLE, Sénateur de la Meuse
- M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
- M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental de la Meuse
- M. Sylvain GILLET, Président de la Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud et Maire de Nançois sur Ornain
- Mme Martine JOLY, Conseillère départementale
- M. Mathias RAULOT, Adjoint au Maire de Bar-Le-Duc Vice-Président du Conseil communautaire
- Mme Frédérique NEUSCH, Adjointe au Maire de Bar-Le-Duc
- M. GARAUDEL, Vice-Président du Conseil Communautaire Meuse Grand Sud
- Mme Christine BARBE, Maire de Behonne
- Mme Véronique PHILIPPE, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Mme Marie-Christine TONER, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Mme Isabelle PERIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- M. Jean-Luc PONSIN, Président de la COPARY
- M. Daniel BRIAT, Maire de Tronville-en-Barrois,
- M. GUYOT, Maire de Ligny en Barrois, Vice-Président de Meuse Grand Sud
- M. Pierre BURGAIN, Maire de Revigny-sur-Ornain, Conseiller Départemental
- Mme Atissar HIBOUR, Conseillère Régionale
- Mme Emmanuelle GUENOT, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Meuse
- Mme Alice MALLICK, Sous-Préfète de l'Arrondissement de Verdun
- M. Guilhem PIGOROT, Secrétaire Général Adjoint Sous-Préfecture de Verdun
- M. Serge NAHANT, Président de l'OPH Meuse
- Mme Nathalie PLATINI, Présidente de la Croix Rouge
- M. Matthieu COP, Directeur Général de l'OPH Meuse
- M. TAGNON, Service Communication OPH Meuse
- Mme SPEATH-ELWART, Présidente de la CAF Meuse
- M. Jérôme THIROLLE, Directeur de la CAF Meuse
- Mme Céline PRINS, Déléguée Territoriale Meuse de l'ARS Grand Est
- Mme Solène GILLETTE, Chargée de mission Antenne Meuse ARS Grand Est
- M. Laurent ZAKRZEWSKI, Directeur DDETSPP
- M. Jean-Noël COLIN, ancien adjoint au Maire de Bar-Le-Duc
- M. Lionel OLINGER, Vice-Président de la FFT
- M. Cédric SCHWAEDERLE Président de la Ligue Grand Est de Tennis
- M. Emmanuel PAINVIN, Directeur Ligue Grand Est
- M. Benoît DUCHET, Directeur du Développement Ligue Grand Est
- M. Jérémy DAUMAS, Directeur du CDOS Meuse
- Mme Fanny BARRAL, Cheffe de projet Sport Santé - CROS Grand Est
- M. Emmanuel SZENDROI, Société ENGIE Service Communication
- Mme Severine WATTEBLE, Adjointe au délégué général de la Fondation Engie
- M. Alexandre DUCRUET, Directeur Régional Grand Est
- M. Alain TERNO, BNP PARIBAS
- M. Frédéric SIGALAT, Directeur de Territoire Haute-Marne et Meuse BNP PARIBAS
- Mme Caroline BURGUIERE-BROTHIER, déléguée de la Fondation Crédit Agricole Lorraine
- M. Olivier SIEDLECKY, Chargé d'Activité Gouvernance et Mutualisme Crédit Agricole
- Mme THORGELLE, Directrice Agence Crédit Agricole de Bar-Le-Duc
- Mme Delphine DORION, Directrice Bus Est
- Mme Mireille GOEDER, Harmonie Mutuelle

- Mme Nicole ANDRE, Harmonie Mutuelle
- Mme Catherine JRAIED, Responsable Meurthe et Moselle/Meuse Harmonie Mutuelle
- Mme Annette MARSAT, TC Fains-Véel
- M. Axel SOGNE, Président du TC Ligny en Barrois
- M. Laurent THIERRY, Président de l'OMS de Ligny-en-Barrois
- M. Alain BUKOWATZ, Président de l'OMS de Fains-Véel
- M. Daniel LEFORESTIER, Président du GESAM
- Mme Christine GRECORZIC, Directrice du GESAM
- M. Jean-Sébastien TARDIEU, Directeur de l'Agence Bar-Le-Duc Région Grand Est
- M. Emmanuel GAGNEUX, DGS Département de la Meuse
- M. Gilles LECLER, SDJES Meuse
- Mme Nathalie LEGEAY, Proviseure du Lycée Emile Zola de Bar-Le-Duc
- Mme la directrice de l'école primaire Jean Errard
- Mme la Directrice de l'école élémentaire Camille CLAUDEL
- Mme Frédérique PETITGENET, Directrice de l'école maternelle Jean COCTEAU
- Mme Céline KIEFFER, Directrice de l'Ecole Edmond LAGUERRE
- Mme Nathalie HIMBERT, Directrice de l'Ecole du Bouvret à Tronville en Barrois
- Mme Christine PERU, Directrice de l'Ecole Mélusine à Ligny en Barrois
- Mme Pauline BERTRAND, Directrice de l'Ecole Poincaré de Ligny en Barrois
- Mme GOLFIER, Directrice de l'Ecole Thévenin de Ligny en Barrois
- M. Sylvain CHASSEIGNE, délégué USEP 55
- M. Sandy KECKO, Président de l'ADAPEI Meuse
- M. Alain ROMBI, Président de l'ITEP de Montplonne
- Mme Nathalie GERMAIN, Directrice de l'ITEP de Montplonne
- M. Jean-François LAMORLETTE, Président du SEISAMM
- Maxime CLERET, Directeur Général du SEISAMM
- Mme BOINETTE, Présidente de l'AMSEAA
- M. Hocine BELKACEM, Directeur Général de l'AMSEAA
- M. Didier PIERROT, Directeur du CIAS Meuse Grand Sud
- M. AYI, Chargé de Mission Contrat de Ville Meuse Grand Sud
- M. Sébastien CLIQUENOIS, Coordonnateur AMP Pôle Sud
- M. Emmanuel BESSIN, éducateur AMP Meuse Antenne Ligny en Barrois – Tronville en Barrois
- Mme Denyse HUSSON, Déléguée Handi'chiens Meuse
- M. Jean-Louis CHARPIN, Président des Restaurants du Cœur en Meuse

Il salue la présence des membres du comité directeur, en particulier les présidents des clubs de Bar-le-Duc et Revigny sur Ornain.

Il remercie de leur présence de M. DEJAFFE, Maire de Bar-Le-Duc, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, M. BRIEY, Vice-Président de la communauté d'Agglomération et Directeur Général de l'ADAPEI de la Meuse, M. ABBAS, Vice-Président du Conseil Départemental, représentant M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental, M. Etienne HAYOT, conseiller municipal et communautaire, Mme Anne-Laure ARONDEL, Présidente du Comité Meuse de Tennis, M. Thierry SCHINDLER, Président de l'OMS de Bar-Le-Duc, M. Gille TAGUEL, Président de l'association des centres socio-culturels de Bar-Le-Duc, M. Anthony WILEMME, Directeur Général de la Ligue de l'Enseignement.

Le Président salue également la présence de Mme MEYER, Directrice de l'Agence BNP PARIBAS de Saint-Dizier-Bar-Le-Duc, M. COLIN, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole, M. Jonahtan PIRAS du Service SDJES, M. Frédéric CORRIER, représentant Mme la Directrice des Services Académiques de la Meuse, M. Thierry MAGNIEN, Principal du Collège Prévert de Bar-le-Duc.

Avant que l'Assemblée Générale ne débute, le Président remercie les enfants qui accompagnés de leurs familles sont présents et qui seront récompensés en fin d'Assemblée Générale ordinaire.

L'ordre du jour est maintenant abordé.

Rapport moral et d'activités 2025 (sur deux saisons 2024/2025 et 2025/2026)

Le Président introduit tout d'abord la présentation du rapport moral par ces propos :

« Nouveau projet associatif, nouvelles ambitions en faveur de l'égalité des chances !

L'année 2025 aura en effet été marquée par l'adoption le 23 avril de notre projet associatif et de nouveaux statuts.

Dans un contexte d'héritage des JOP de Paris de 2024, nos finalités d'insertion et d'inclusion par le sport et de développement de la citoyenneté servent l'objectif de mieux vivre ensemble. Je veux saluer l'engagement de nos jeunes adhérents et leur exemplarité démontrée par exemple par leur engagement dans la valorisation du patrimoine local, dans la protection de l'environnement ou encore par leur état d'esprit inclusif dans nos vacances éducatives ouvertes à tous.

Fête le Mur Meuse a conforté en 2025 sa place sur le territoire de l'agglomération de Meuse Grand Sud et plus largement sur le Sud Meusien. Nous étions en fin de saison sportive 763 adhérents ce qui classe Fête le Mur Meuse au 7^{ème} rang des clubs du Grand Est sur 633 clubs juste derrière Strasbourg TC ! Le taux de féminisation de nos adhérents à 48 % reste exceptionnel !

Notre association poursuit son engagement en faveur de l'accompagnement éducatif et à la réussite scolaire en étant très présente aux côtés des enfants et de leurs familles en proposant un soutien scolaire hebdomadaire, des vacances éducatives labellisées en été par l'Etat « quartier d'été 2025 » et un très fort engagement en temps scolaire.

Je veux souligner nos réussites éducatives qui font objectivement de Fête le Mur un acteur essentiel auprès des familles et des jeunes :

- En temps scolaire : 519 élèves accueillis à Bar-Le-Duc, Ligny en Barrois et Tronville en Barrois et notre section sportive scolaire Tennis avec 11 jeunes au Collège Prévert.
- En temps périscolaire : notre accueil collectif de mineurs qui sur 6 semaines a accueilli 274 enfants. Outre des activités sportives variées, ils ont bénéficié d'activités éducatives très riches pour leur épanouissement
- Notre engagement en matière de réussite éducative dans le cadre du PRE avec de l'aide aux devoirs hebdomadaire, des ateliers citoyens, parentalité, santé, transition écologique, transition numérique.
- L'accueil de 8 stagiaires de la mention complémentaire du Lycée Emile Zola, de l'Institut Professionnel des métiers du sport et de collègues.
- La formalisation d'une charte de prévention des violences

Nos sections Sport adapté avec l'Adapei de la Meuse et l'Itep de Montplonne en Tennis et double dutch et Sport santé avec l'aide particulière de Carrefour, Engie, ARS Grand Est, d'Harmonie Mutuelle.

Fête le Mur Meuse s'est aussi de nouveau engagée dans le Tennis Europe Bar-Le-Duc Grand Est U14 en co-présidant son organisation du 27 janvier au 1er février 2025. Nous avons signé durant le tournoi un partenariat avec l'association REBOND de Angélique CAUCHY pour développer la prévention des violences sexuelles dans le sport.

Sur la compétition éducative, les plateaux, matchs libres, tournois et sorties hors les murs à Paris, Lyon, Reims, Nantes, Strasbourg, Metz ont été démultipliés pour le plaisir de nos jeunes sportifs. Enfin des sorties sur de

grands évènements ont été proposées : à Roland Garros le 24 mai pour 130 personnes en mixité avec les clubs du territoire, au Rolex Paris Bercy le 28 octobre et une sortie au dernier Moselle Open le 8 novembre.

Fête le Mur Meuse a ainsi conforté sa vocation socio-éducative et sportive sur le territoire en suivant les orientations de son nouveau projet socio-sportif.

Je formule le vœu que l'année 2026 déjà bien engagée consolide la réussite de notre association que nous devons d'abord à l'engagement professionnel de nos éducateurs, éducatrices et médiatrices (Fanny, Romain, Violaine, Jessica et Camille recrutée en décembre et à nos jeunes en service civique Violette, Léa, Léni, puis Camille, Eliot et Ameline depuis la rentrée) que je remercie chaleureusement et à l'engagement bénévole de nos adhérents, des administrateurs du comité directeur et présidents de clubs de proximité.

Je voudrais également saluer nos partenariats avec 3 fédérations sportives : la FFT, la FFSA et la FFD et remercier la Ville de Bar-Le-Duc, la Communauté d'agglomération, l'Etat via l'ANCT, l'ANS et l'ARS Grand Est, la DRAC Grand Est, le Département, la CAF de la Meuse, l'OPH de la Meuse, la ligue Grand Est, le comité Meuse de Tennis, le Comité Meuse de Sport Adapté, Fête le Mur et ses mécènes nationaux BNP Paribas, Engie, Babolat, La FFT, Le Coq Sportif, La Française des jeux, Carrefour mais aussi Harmonie mutuelle, Lenoir Architecte, Transdev et sa fondation pour leur soutien dans le financement et la mise en œuvre de nos actions.

Un merci tout particulier aux services de l'Etat en proximité notamment le SDJES pour son écoute et son engagement pour porter au niveau régional les projets présentés par Fête le Mur Meuse.

Malgré le plaisir que nous avons ainsi partagé en 2025, nous avons aussi connu la déception d'être confronté aux préjugés et à la discrimination ce qui a pu contrarier l'un de nos projets emblématiques de nos actions éducatives. Mais Fête le Mur Meuse restera fidèle à ses valeurs qui promeuvent le bien vivre ensemble. »

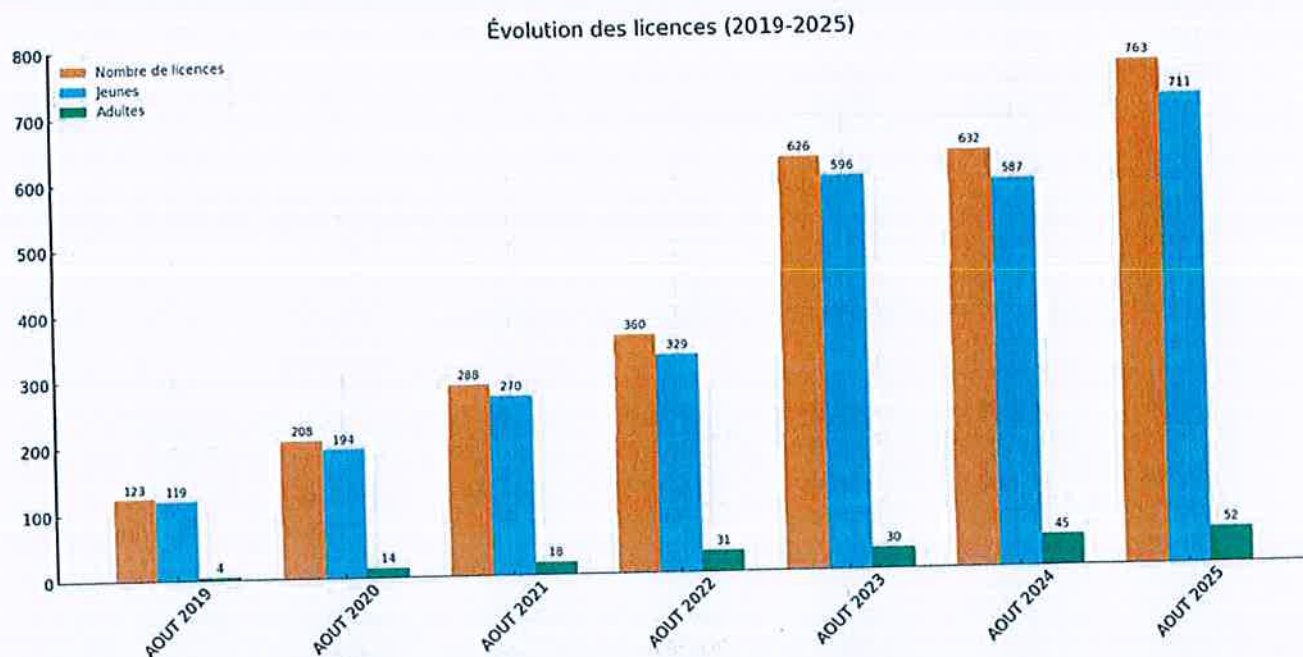
Puis le Président fait diffuser la vidéo de rétrospective de l'année 2025.

Il présente ensuite, assisté de l'équipe éducative, le diaporama joint en annexe au présent PV valant présentation du rapport d'activités 2025.

Il rappelle que l'association a choisi l'année civile comme année de gestion afin de mieux suivre les appels à projet et les processus de demandes de subvention, le rapport d'activités 2025 concerne donc deux saisons sportives : la fin de la saison 2024/2025 du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025 et le début de la saison 2025/2026 du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Sont signalés les effectifs de l'association en évolution constante depuis la fin de la première saison sportive 2018/2019 avec 37 licenciés, fin août 2020 donc fin de la saison 2019/2020 avec 208 licenciés, 288 licenciés fin de saison 2020/2021, 360 à la fin de la saison 2021/2022, 625 pour la saison 2022/2023, 632 pour la saison 2023/2024, 763 pour la saison 2024/2025 et 824 pour la saison 2025/2026.

Rappel de l'évolution des effectifs jusqu'à la fin de la Saison 2024/2025



Répartition des effectifs par commune sur la Saison 2024/2025

Sexe	F		H		Total	
	NB	% du Total	NB	% du Total	NB	% du Total
VILLE						
BAR LE DUC	221	28,96%	259	33,94%	480	62,91%
LIGNY EN BARROIS	45	5,90%	38	4,98%	83	10,88%
REVIGNY SUR ORNAIN	36	4,72%	36	4,72%	72	9,44%
VASSINCOURT	6	0,79%	11	1,44%	17	2,23%
MONTPLONNE	2	0,26%	13	1,70%	15	1,97%
TRONVILLE EN BARROIS	5	0,66%	7	0,92%	12	1,57%
ST MIHIEL	6	0,79%	2	0,26%	8	1,05%
Bar-le-Duc	5	0,66%	2	0,26%	7	0,92%
BEHONNE	5	0,66%	2	0,26%	7	0,92%
LONGEVILLE EN BARROIS	4	0,52%	1	0,13%	5	0,66%
NAIVES ROSIERES	4	0,52%	1	0,13%	5	0,66%
BUSSY LA COTE	2	0,26%	2	0,26%	4	0,52%
CHANCENAY	2	0,26%	2	0,26%	4	0,52%
ERIZE LA BRULEE	3	0,39%			3	0,39%
FAINS VEEL	3	0,39%			3	0,39%
VAVINCOURT	1	0,13%	2	0,26%	3	0,39%
DIEULOUARD	1	0,13%	1	0,13%	2	0,26%
GUERPONT	1	0,13%	1	0,13%	2	0,26%
HARGEVILLE SUR CHEE			2	0,26%	2	0,26%
RESSON	1	0,13%	1	0,13%	2	0,26%
Total	366	47,97%	397	52,03%	763	100,00%

Signature

Le Président souligne l'engagement particulier de Fête le Mur Meuse sur le tennis dans les écoles, l'ACM 2025 sur 6 semaines (printemps, été et automne) ainsi que l'implication dans le cadre du Tennis Europe de Bar-Le-Duc.

- **Le Président soumet le rapport moral et le rapport d'activités 2025 au vote de l'assemblée générale. Ils sont adoptés distinctement à l'unanimité.**

Rapport Financier 2024 (exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024)

Bertrand ACHARD rappelle que les comptes 2024 ont été approuvés lors de l'assemblée générale du 23 avril

2025. Toutefois, comme évoqué précédemment, un commissaire aux comptes a été nommé en 2025 et doit certifier les comptes annuels de Fête le Mur Meuse à partir de l'année 2024, année de franchissement du seuil de 153 000 euros au-delà duquel cette formalité est requise.

Aussi, après retraitement par le Cabinet d'expertise comptable, les comptes 2024 ont été certifiés par le commissaire aux comptes, M. Frédéric MORELLI.

Bertrand ACHARD fait diffuser la vidéo de présentation des comptes réalisée par Pascal HEINEN ? Trésorier de Fête le Mur Meuse et présente concomitamment le diaporama retraçant les comptes 2024 : compte de résultat et bilan.

Au terme de l'année 2024, les charges réelles se sont élevées à 200 436,09 € et les recettes réelles à 219 269,14 € pour un résultat de 18 833,05 €.

Compte de résultat 2024

- Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024
- **Résultat de 18 833,05 €**
- **Produits réels = 219 269,14 €**
 - Cotisations 3 711,00 €
 - Ventes de biens et de services 18 472,40 €
 - Concours publics et Subventions 166 129,27 €
 - Mécénat 8 702,70 €
 - Contributions financières 19 394,30 €
 - Autres produits 2 102,67 €
 - Produits financiers 756,80 €
- **Contributions en nature = 48 780,57 €**
 -
- **Charges réelles = 200 436,09 €**
 - Autres Achats et charges externes 127 487,15 €
 - Impôts et taxes 971,78 €
 - Salaires 46 772,19 €
 - Cotisations sociales 10 410,26 €
 - Dotations aux amortissements 4 987,76 €
 - Reports en fonds dédiés 9 806,06 €
 - Autres charges 0,89 €

Focus sur les aides financières perçues en 2024

• Concours publics et Subventions	166 129,27 €
o Département de la Meuse	8 015,00 €
o Ville de Bar-Le-Duc	8 300,00 €
o CAF Meuse	10 000,00 €
o ASP	28 981,03 €
o ARS Grand Est	24 879,06 €
o ANCT Préfet Meuse	33 100,00 €
o ANS 2024	30 450,00 €
o DRAJES	10 000,00 €
o DRAC C'est Mon Patrimoine	4 000,00 €
o Divers	7 900,00 €
o Quote part subventions invest virée	504,18 €
• Contributions financières	19 394,30 €
o Dont FFT (trophées solidaires et licences)	4 394,30 €
o Dont OPH Meuse	6 000,00 €
o Dont Engie	4 000,00 €
o Dont Fondation Transdev	5 000,00 €

Focus sur les aides en nature perçues en 2024 = 48 780,57 €

• Dons en nature	9 456,50 €
• Mise à disposition de biens	19 324,07 €
• Bénévolat Fête le Mur Meuse	20 000,00 €

Affectation des résultats 2024

Le Président propose d'affecter le résultat 2024 de 18 833,05 € aux fonds de réserve qui seront ainsi portés à 62 116,01 €.

Compte de bilan au 31/12/2024

• ACTIF IMMOBILISE = 13 477,80 €	
o Installations techniques, matériels, outillage	3 694,88 €
o Autres immobilisations corporelles	5 733,83 €
o Immobilisations en cours	3 112,09 €
o Autres immobilisations financières	937,00 €
• ACTIF CIRCULANT = 87 103,03 €	
o Autres créances	25 356,38 €
o Charges constatées d'avance	227,50 €
o Disponibilités Trésorerie	61 519,15 €
• PASSIF = 100 580,83 €	
o Report à nouveau	43 282,96 €
o Résultat 2024	18 833,05 €
o Subventions d'investissement	8 042,50 €
o Fonds reportés et dédiés	9 806,06 €
o Dettes	20 616,26 €
▪ Dont produits constatés d'avance	2 666,67 €

Compte tenu du report à nouveau de 43 282,96 € et du résultat 2024 de 18 833,05 € les fonds de réserve sont de 62 116,01 €

Le Président rappelle la décision prise en 2020 de constituer un fonds de roulement d'au moins 6 mois d'activité puisque Fête le Mur Meuse prend des engagements en année sportive mais dépose ses demandes de subvention en année civile.

Intervention de M. MORELI, Commissaire aux comptes

M. MORELLI se présente, explique le cadre réglementaire de l'intervention d'un commissaire aux comptes et la nécessaire régularisation pour 2024, année de franchissement du seuil au-delà duquel un commissaire aux comptes doit être nommé.

M. MORELLI précise que les comptes 2024 préparés avec le Cabinet Fidurex ont été approuvés par le comité directeur de Fête le Mur Meuse lors de sa réunion de ce jour, juste avant cette assemblée générale.

Il fait lecture de la synthèse de son rapport au titre de l'exercice clos 2024 et indique « certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice ».

- Le Président soumet le rapport financier de l'exercice 2024 présentant les comptes 2024 certifiés par M. MORELLI, commissaire aux comptes au vote de l'assemblée générale. Il est adopté à l'unanimité en donnant acte au Président de l'ensemble des informations communiquées dans ce cadre. L'assemblée valide aussi l'affectation du résultat 2024 de 18 333,05 € aux fonds de réserve qui seront ainsi portés à 62 116,01 € en reports à nouveau.

Rapport Financier 2025 (exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025)

Bertrand ACHARD fait diffuser la vidéo de présentation des comptes réalisée par Pascal HEINEN, Trésorier de Fête le Mur Meuse et présente concomitamment le diaporama retraçant les comptes 2025 : compte de résultat et bilan.

Au terme de l'année 2025, les charges réelles se sont élevées à 225 956,93 € et les recettes réelles à 228 692,43 € pour un résultat de 2 735,50 euros.

Compte de résultat 2025

- Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Résultat de 2 735,50€
- Produits réels = 228 692,43 €
 - Cotisations 7 278,00 €
 - Ventes de biens et de services 49 153,98 €
 - Concours publics et Subventions 140 246,57€
 - Mécénat 9 625,50 €
 - Contributions financières 10 166,67 €
 - Autres produits 1 242,79 €
 - Utilisation des fonds dédiés 9 806,06 €
 - Produits financiers 1 172,86 €
- Contributions en nature = 72 440,88€

• Charges réelles = 225 956,93 €	
○ Autres Achats et charges externes	85 538,58 €
○ Impôts et taxes	1 782,32 €
○ Salaires	95 871,76 €
○ Cotisations sociales	29 683,45 €
○ Dotations aux amortissements	3 621,60 €
○ Reports en fonds dédiés	9 133,00 €
○ Autres charges	2,61 €

Focus sur les aides financières perçues en 2025

• Concours publics et subventions	140 246,57 €
○ Département de la Meuse	5 781,00 €
○ Ville de Bar-Le-Duc	11 300,00 €
○ CAF Meuse	15 000,00 €
○ ASP	23 118,21 €
○ ARS Grand Est	19 700,00 €
○ ANCT Préfet Meuse	21 500,00 €
○ ANS 2025	23 000,00 €
○ DRAJES	10 520,00 €
○ Divers	9 100,00 €
○ Quote part subventions invest virée	1 227,36 €
• Contributions financières	10 166,67 €
○ Dont FFT	
○ Dont OPH Meuse	6 000,00 €
○ Dont Engie	2 666,67 €
○ Dont Harmonie Mutuelle	1 500,00 €

Focus sur les aides en nature perçues en 2025 = 72 440,88 €

• Dons en nature	24 911,28 €
• Mise à disposition de biens	24 139,60 €
• Bénévolat Fête le Mur Meuse	23 390,00 €

Affectation des résultats 2025

Le Président propose d'affecter le résultat 2025 de 2 735,50 € aux fonds de réserve qui seront ainsi portés à 64 851,51 €.

Compte de bilan au 31/12/2025

• ACTIF IMMOBILISE = 20 679 €	
○ Installations techniques, matériels, outillage	2 998,83 €
○ Autres immobilisations corporelles	6 868,70 €
○ Immobilisations en cours	9 874,47 €
○ Autres immobilisations financières	937,00 €
• ACTIF CIRCULANT = 101 809,88 €	
○ Autres créances	11 836,90 €
○ Charges constatées d'avance	1 914,99 €
○ Disponibilités Trésorerie	88 057,99 €
• PASSIF = 122 488,88 €	
○ Report à nouveau	62 116,01 €
○ Résultat 2025	2 735,50 €
○ Subventions d'investissement	13 700,99 €
○ Fonds reportés et dédiés	9 133,00 €
○ Dettes	34 803,38 €
■ Dont produits constatés d'avance	0,00 €

Compte tenu du report à nouveau de 62 116,01 € et du résultat 2025 de 2 735,50 €, les fonds de réserve sont de 64 851,51 €

Affectation des résultats 2025

Le Président propose d'affecter le résultat 2025 de 2 735,50 € aux fonds de réserve qui seront ainsi portés à 64 851,51 €.

Intervention de M. MORELLI, Commissaire aux comptes

M. MORELLI précise que les comptes 2025 préparés avec le Cabinet Fidurex ont été approuvés par le comité directeur de Fête le Mur Meuse lors de sa réunion de ce jour, juste avant cette assemblée générale.

M. MORELLI fait lecture de la synthèse de son rapport au titre de l'exercice clos 2025 et indique « certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice ».

- **Le Président soumet le rapport financier 2025 présentant les comptes 2025 certifiés par M. MORELLI, commissaire aux comptes au vote de l'assemblée générale. Il est adopté à l'unanimité en donnant acte au Président de l'ensemble des informations communiquées dans ce cadre. L'assemblée valide aussi l'affectation du résultat 2025 de 2 735,50 € aux fonds de réserve qui seront ainsi portés à 64 851,51 €.**

Budget 2026

Est diffusée la vidéo de Pascal HEINEN et un diaporama présentant le Budget 2026 adopté lors du comité directeur du 19 novembre 2025.

Le budget s'établit à 292 000 € en dépenses réelles et 292 000 € en recettes réelles. S'ajoutent les contributions en nature pour 67 800 € ce qui porte le budget global en dépenses et recettes à 359 800 €.

Budget prévisionnel 2026

- **Produits réels = 292 000 €**
 - Ventes prestations 50 000 €
 - Subventions et mécénat 229 500 €
 - Dont Etat et ASP = 151 500 €
 - Dont Région = 2 000 €
 - Dont Département = 8 900 €
 - Dont Agglomération = 15 000 €
 - Dont Communes = 14 000 €
 - Dont OPH et CAF = 26 000 €
 - Dont FFT = 8 100 €
 - Dont Mécénat = 4 000 €
 - Autres produits de gestion courantes 12 000 €
 - Produits financiers 500 €
- **Charges réelles = 292 000 €**
 - Achats 37 000 €
 - Services extérieurs 6 700 €
 - Autres services extérieurs 59 700 €
 - Impôts et taxes 1 000 €
 - Charges de personnel 179 000 €
 - Autres charges de gestion courante 8 600 €
- **Contributions en nature = 67 800 €**

Il intègre en dépenses comme en recettes les deux poste adulte relais « médiateur » et la masse salariale des deux éducatrices Fanny JARLES et Violaine GUILLAUME recrutées en 2024 avec une aide de l'ANS avec le passage à temps plein au 1^{er} septembre 2026 de Mme GUILLAUME. Il intègre en dépenses les prestations payées au GESAM pour la mise à disposition d'un éducateur, Romain CABRILLON.

- **L'assemblée générale valide à l'unanimité le budget 2026 ci-annexé et prend acte que les valorisations en nature seront à ajuster une fois reçus les éléments de Fête le Mur national et de la Communauté d'agglomération.**
- **L'assemblée générale valide à l'unanimité que dans le cadre du Budget 2026 les adhésions diverses soient renouvelées dont FFSA, FFDD, Handisport, GESAM, Comité Meuse, CDOS, OMS du territoire : Bar Le Duc, Ligny, Fains-Véel et Revigny**
- **L'assemblée générale confirme le maintien des tarifs**
- **L'assemblée générale autorise le Président :**
 - **à déposer toute demande de subvention possible dans le cadre du budget 2026 voté**
 - **à répondre à tout appel à projet possible compatible avec l'objet de Fête le Mur Meuse**
 - **à signer toute convention de mécénat possible compatible avec l'objet de Fête le Mur Meuse.**

Activités été ACM et Gestion du Mini Golf

Le Président rend compte de la gestion estivale de l'accueil collectif de mineurs (ACM) qui a fonctionné 3 semaines en été, 2 en juillet et 1 en août. Il expose que la fréquentation a été excellente et que le budget de cette action bénéficie à la fois des recettes des participants, de la prestation de service versée par la CAF de la Meuse qu'il remercie, de l'ATL versée aussi par la CAF de la Meuse et enfin de l'aide de l'ANCT « Quartiers été 2026 ».

Puis le Président expose le cadre de la gestion estivale du mini golf en expliquant qu'un bilan sera fait d'ici quelques semaines. Il signale l'attachement manifesté par les visiteurs au site du mini golf.

Une convention a été passée avec la Ville de Bar-Le-Duc pour exploiter le mini-golf du 9 juillet au 30 août dernier avec une subvention de 10 000 € et une prise en charge des fluides.

Fête le Mur Meuse conservera l'entier bénéfice de cette exploitation constitué grâce à la tarification suivante :

- Entrées : 4€ adulte et 3 € jeunes
- Boissons : 1 € eau, 1,5 € café et eau pétillante, Sodas 2€, bière sans alcool 3 €
- Kinder : 1,5 €
- Crêpes : au sucre 2€, au nutella 3€
- Glaces : enfants 2 €, autres 3€

Le Président expose que 6 jeunes ont été recrutés sur des contrats de 1 à 4 semaines sur une base de 12,43€ brut/heure majoré pour travail le dimanche de 50 % et de 100 % pour le travail les deux jours fériés (14 juillet et 15 août) avec indemnité de congés payés de 10 % et prime de fin de contrat de 5 % :

- Chloé ANDRADE
- Jeanne LEPRUN
- Marine ACHARD
- Leni STRIEZEL
- Léo DHAUSSY
- Louis BELLOIR

En outre, Fête le Mur Meuse a assuré les dépenses de communication, les dépenses courantes d'entretien du site et d'achats pour la buvette.

- **L'assemblée générale donne acte au Président de cette communication et valide le montage de l'exploitation du mini-golf tel qu'exposé avec des recettes d'exploitation et de subvention et des dépenses de personnel et d'exploitation hors fluides**

Point sur la saison sportive en cours 2026/2027

Puis le Président propose de présenter les actions qui seront conduites sur la saison 2026/2027 et propose préalablement d'approuver deux décisions validées ce jour en comité directeur :

- L'engagement de 3 jeunes en volontariat de service civique pour la saison 2026/2027 qui se présentent à l'assemblée :
 - Liah BESSIN COLLIN
 - Louis MEURVILLE
 - Jules CHATELAIN
 - Le recrutement à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2026 de Violaine GUILLAUME qui était déjà à 50 % étant précisé que l'ANS versera sur 3 ans 6 000€/an pour contribuer au financement de ce mi-temps supplémentaire
 - La sollicitation du Cabinet FIDUREX pour assurer à compter de septembre une mission d'assistance à la gestion sociale (paie des 4 salariés, DSN, audit social) selon les termes suivants :
 - Reprise de données pour paramétrage logiciel paie = 350 €.HT
 - Gestion des paies : 120 €.HT/mois
 - Audit paie : 300 €.HT/mois
 - Entrée d'un salarié ou sortie d'un salarié : 50 €.HT
 - Gestion arrêt de travail/événement DSN : 50 €.HT
 - Autres prestations : sur devis ou au temps passé
- **L'assemblée générale valide à l'unanimité :**
- **L'engagement de 3 jeunes en volontariat de service civique pour la saison 2026/2027 : Liah BESSIN COLLIN, Louis MEURVILLE, Jules CHATELAIN**
 - **Le recrutement à temps plein de Violaine GUILLAUME au 1^{er} septembre 2026 en CDI**

- **La passation d'une lettre de mission au Cabinet FIDUREX pour des prestations d'accompagnement à la gestion sociale notamment de la paie et DSN aux conditions financières exposées**

Fanny JARLES expose le programme de la saison 2026-2027 (Voir annexe) et notamment les nouveautés :

- Tennis Europe 2027 avec passage en grade 2
 - Miam Tennis Ecoles en juin
 - Sortie à Roland Garros e mai
 - Championnat de France de double dutch
 - Tournoi National
 - Séminaire national
 - Vacances éducatives ACM sur 6 à 8 semaines
 - Projet Jardin pédagogique
 - Projets éducatifs divers : prévention des addictions, prévention des violences contre les enfants et entre les enfants, éducation à l'environnement
- **L'assemblée générale donne acte au Président de cette communication et valide le programme des activités 2026/2027**

Récompenses

Sont remises des récompenses saluant l'engagement particulier de certains adhérents ou de partenaires :

SELECTIONNE EN SUIVI DEPARTEMENTAL

Armand BECUWE

PRIX SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Léonard ROUET

PRIX VACANCES APPRENANTES - ACM

Léon ZGHONDI

PRIX DOUBLE DUTCH

Anélo PALENE FREICHEL

Chloé NASLAIN

PRIX TENNIS

Léo VARNIER

Quentin NASLAIN

PRIX SPORT ADAPTE

Enzo CHAMPLON

Mathys LAVANDIER

Eva POPOTTE

PRIX INCLUSION DES JEUNES

Nolan SIMON

PRIX FEMMES FITNESS

Hélène BERNARDO NZINGA

PRIX SPORT SANTE

Marie-Jo LEAL

PRIX ADO FORM

Maloé CHEVALIER

Un jeu de société est remis à ces adhérents dont l'engagement a été salué par les personnalités présentes.

Intervention des personnalités

Bertrand ACHARD invite les personnalités qui le souhaitent à s'exprimer.

M. DEJAIFFE, Maire de Bar-Le-Duc salue la réussite de l'association et la diversité des actions socio-sportives conduites en faveur de publics empêchés. Il remercie les bénévoles et les éducateurs pour leur engagement et rappelle l'engagement de Vincent REMOND, adjoint au sport sous la précédente municipalité.

M. BRIEY, Vice-Président de la Communauté d'agglomération en charge de l'action sociale salue le parcours de l'association depuis sa création en 2018 faisant référence à la réunion de préfiguration qui avait rassemblé tous les acteurs du territoire en 2017. Il reconnaît l'engagement de l'association auprès de tous les publics empêchés et dit par ailleurs, en qualité de directeur général de l'ADAPEI, tout le plaisir que trouvent les jeunes adhérents de cette structure à venir en pratique sportive adaptée au sein de Fête le Mur Meuse.

M. ABBAS, Vice-Président du Département représentant M. DUMONT, Président du Conseil départemental salue l'engagement de Fête le Mur Meuse soulignant que le projet de l'association rentre dans la politique départementale en particulier celle en faveur du sport mais aussi celle intéressant les Solidarités. Il indique que le Département continuera à soutenir l'association en fonction de la hauteur des moyens budgétaires du Département. Il invite l'association à répondre à l'appel à projets « budget participatif ».

M. CORRIER représentant la DASEN remercie Fête le Mur pour son engagement important auprès des écoles en temps scolaire mais aussi pour le relais pris en temps périscolaire. Il salue la collaboration avec les écoles et avec la coordinatrice du REP pour coconstruire des projets attentifs aux finalités éducatives.

M. PIRAS représentant le service SDJES affirme que Fête le Mur Meuse est un acteur incontournable du socio-sport, réactif aux sollicitations que l'Etat peut lui adresser. Il souligne les engagements pris en faveur de l'inclusion, de la prévention des violences dans le sport notamment des violences sexuelles. Il relève aussi la performance d'intégration des filles puisqu'elles sont presque présentes à parité avec les garçons au sein de Fête le Mur Meuse. Il rappelle que la Meuse est exemplaire dans le Grand Est avec 23,6 licenciés pour 100 habitants la plaçant première des départements de la Région. Il rappelle que l'ANS a financé la création de deux postes d'éducateurs sportifs.

Mme ARONDEL, Présidente du Comité Meuse salue la réussite de Fête le Mur Meuse et son positionnement atypique dans le paysage tennistique du Grand Est de part la diversité des activités proposés.

Mme FERON GRENOUILLEAU, Présidente du Comité Meuse se dit ravie de tout ce qui est entrepris en faveur du sport adapté.

Bertrand ACHARD remercie en clôture de l'assemblée tous les partenaires nationaux et locaux de Fête le Mur Meuse.

Il remercie aussi chaleureusement l'équipe, autour de Yannick NOAH dirigée par Stéphanie LEJOP pour son aide précieuse.

Il félicite et remercie les enfants qui sont restés attentifs pendant toute l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A Bar-Le-Duc le 2 septembre 2026

Le Président de séance,
Bertrand ACHARD

Président de Fête le Mur Meuse

Le Secrétaire de Séance,
Vincent POTTELETTE

Secrétaire Général de Fête le Mur Meuse

FÊTE LE MUR MEUSE

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège Social : Stade de la Côte Sainte Catherine
4 bis, allée Henriot de Coudray
55000 BAR-LE-DUC

Siret : 837 812 346 00018

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES **sur les COMPTES ANNUELS** **Exercice clos le 31 décembre 2024**

À l'Assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2025, dans le cadre des dispositions de l'article L.821-5 du Code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÊTE LE MUR MEUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que les comptes clos au 31 décembre 2023 de votre association n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, à compter de la date notre nomination le 23 avril 2025 et jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode relatif à la modernisation des états financiers et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, tel que mentionné dans la note « Principales règles et méthodes comptables appliquées » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous souhaitons toutefois préciser le point suivant :

Compte tenu de la tenue de votre Conseil d'Administration d'arrêté des comptes et de votre Assemblée Générale annuelle le même jour, les délais normalement appliqués pour garantir une bonne communication aux membres n'ont pu être respectés. Dans la mesure où nous avons l'obligation de préciser dans ce rapport l'organe compétent pour arrêter les comptes annuels, nous n'avons pas pu mettre à disposition des membres de l'association notre rapport 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

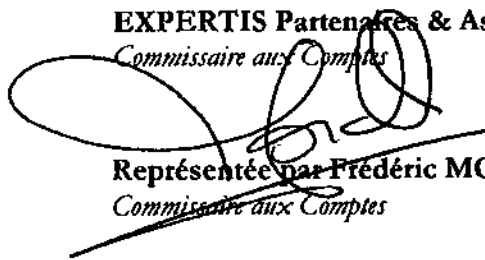
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 2 septembre 2026

EXPERTIS Partenaires & Associés

Commissaire aux Comptes



Représentée par Frédéric MORELLI

Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2024		31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Règlement ANC 2022-06				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat et outillage indus	7 647,52	3 952,64	3 694,88
	Autres immobilisations corporelles	6 768,95	1 035,12	5 733,83
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 112,09		3 112,09
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	Immobilisations financières			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	937,00		937,00
	Total II	18 465,56	4 987,76	13 477,80
COMPTES DE REGULARISATION	Stocks et en-cours			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances	25 356,38		25 356,38
	Charges constatées d'avance	227,50		227,50
	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	61 519,15		61 519,15
	Total III	87 103,03		87 103,03
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)			
	Primes de remboursement des emprunts (V)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation			
	Actif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	105 568,59	4 987,76	100 580,83
				56 831,66

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	43 282,96	37 477,39
	Excédent ou déficit de l'exercice	18 833,05	3 077,51
	Situation nette (sous-total)	62 116,01	40 554,90
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	8 042,50	
	Provisions réglementées		
	Total I	70 158,51	40 554,90
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	9 806,06	
	Total III	9 806,06	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		60,00
	Emprunts et dettes financières divers	60,00	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 310,86	15 744,54
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 578,73	472,22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	2 666,67	
	Total V	20 616,26	16 276,76
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	100 580,83	56 831,66

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire
aux
Comptes

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

12 mois

12 mois

Cotisations

3 711,00

Vente de biens et services

Ventes de biens

165,65

dont ventes de dons en nature

Ventes de prestations de service

18 472,40

20 310,00

dont parrainages

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions

166 129,27

88 109,10

Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

Mécénats

8 702,70

15 294,00

Legs, donations et assurances-vie

Contributions financières

19 394,30

33 288,00

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

2 102,67

Total des produits d'exploitation

218 512,34

157 166,75

Achats de marchandises

Variation de stock

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stock

Autres achats et charges externes

127 487,15

125 620,97

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

971,78

Salaires

46 772,19

17 438,01

Cotisations sociales

10 410,26

5 949,26

Dotation aux amortissements et aux dépréciations

4 987,76

Dotation aux provisions

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Reports en fonds dédiés

9 806,06

Autres charges

0,89

5 724,34

Total des charges d'exploitation

200 436,09

154 732,58

RESULTAT D'EXPLOITATION

18 076,25

2 434,17

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire
aux
Comptes

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION			18 076,25	2 434,17
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		756,80	643,34
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			756,80	643,34
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			756,80	643,34
RESULTAT FINANCIER			756,80	643,34
RESULTAT COURANT avant impôts			18 833,05	3 077,51
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			219 269,14	157 810,09
TOTAL DES CHARGES			200 436,09	154 732,58
EXCEDENT ou DEFICIT			18 833,05	3 077,51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			20 000,00	
Dons en nature			28 780,57	
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL			48 780,57	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			20 000,00	
Secours en nature			19 324,07	
Mise à disposition gratuite de biens			9 456,50	
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			48 780,57	



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 100 581 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 219 269 euros et un total charges de 200 436 euros, dégageant ainsi un résultat de 18 833 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version applicable à l'exercice, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général auxquelles il renvoie.

L'association a décidé d'appliquer par anticipation, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dispositions résultant du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 assurant notamment la coordination de cette réforme avec le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux entités du secteur non lucratif.

Ces dispositions étant applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, leur application anticipée au présent exercice vise notamment à présenter les comptes annuels selon une nomenclature et des modèles d'états financiers appelés à être utilisés par l'association au cours des exercices suivants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Première application des dispositions relatives à la modernisation des états financiers

L'exercice clos le 31 décembre 2024 constitue le premier exercice au titre duquel l'association applique par anticipation les dispositions issues des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 relatives à la modernisation des états financiers.

Cette évolution affecte notamment la présentation du compte de résultat, la nomenclature de certains comptes et la présentation de certaines informations figurant dans l'annexe.

Elle ne remet pas en cause les principes comptables spécifiques applicables aux entités du secteur non lucratif résultant du règlement ANC n° 2018-06.

Les reclassements résultant de cette première application ont été opérés conformément aux dispositions prévues pour la mise en œuvre de cette réforme.

L'application anticipée des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 au 31 décembre 2024 entraîne principalement une modernisation du plan de comptes, de la présentation des états financiers et de l'annexe, ainsi qu'une redéfinition plus restrictive du résultat exceptionnel et la suppression de la technique comptable des transferts de charges. Elle ne remet pas en cause les principes spécifiques applicables aux associations, notamment en matière de subventions, fonds dédiés et autres ressources propres au secteur non lucratif.

3. Contexte particulier d'établissement des comptes 2024

L'exercice 2024 constitue un exercice particulier dans la mesure où l'association a décidé de nommer d'un commissaire aux comptes et d'établir des comptes annuels répondant aux exigences applicables aux entités du secteur non lucratif soumises à ces obligations.

Antérieurement à l'exercice 2024, la comptabilité était tenue par l'association à l'aide d'un outil principalement orienté vers le

Règles et Méthodes Comptables

suivi des recettes et des dépenses.

Dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2024, des travaux spécifiques de reprise, de reconstitution et de régularisation ont donc été réalisés afin de permettre l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe répondant aux règles comptables applicables à l'association.

Ces travaux ont notamment porté sur la reconstitution du bilan d'ouverture au 1er janvier 2024, la fiabilisation des soldes de trésorerie l'identification des créances et dettes rattachables aux exercices concernés ainsi que la reconstitution des immobilisations et des financements associés à partir des informations et justificatifs disponibles.

4. Bilan d'ouverture au 1er janvier 2024

Compte tenu des modalités antérieures de tenue de la comptabilité, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2024 a fait l'objet de travaux spécifiques de reconstitution.

Ces travaux ont notamment consisté à identifier, sur la base des informations et justificatifs disponibles :

- les disponibilités ;
- les créances et dettes existant à la date d'ouverture ;
- les immobilisations détenues par l'association ;
- les subventions d'investissement ayant contribué à leur financement ;
- les amortissements cumulés correspondant aux immobilisations reconstituées ;
- ainsi que les autres éléments nécessaires à la détermination de la situation nette d'ouverture.

Les immobilisations antérieures au 1er janvier 2024 ont notamment été reconstituées à partir des pièces justificatives et des conventions de financement disponibles.

Les plans d'amortissement correspondants ont été déterminés en fonction de la nature des biens et de leur durée probable d'utilisation.

5. Comparabilité des comptes avec l'exercice précédent

Le compte de résultat de l'exercice 2023, établi selon les modalités de comptabilisation alors utilisées par l'association, est présenté à titre comparatif.

Compte tenu des modalités différentes de tenue et d'établissement des comptes entre les exercices 2023 et 2024, ainsi que des travaux de reconstitution et de régularisation réalisés à l'occasion de l'établissement des comptes 2024, la comparaison entre les données des deux exercices doit être effectuée avec prudence.

Les données comparatives de l'exercice précédent n'ont notamment pas bénéficié du même processus de révision, de reconstitution et de rattachement des opérations aux exercices que celui mis en œuvre pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont acquises à l'association et que les conditions attachées à leur octroi sont satisfaites.

Lorsque les conventions de financement prévoient une affectation particulière des ressources à un projet défini, les modalités de comptabilisation tiennent compte des dispositions spécifiques applicables aux ressources affectées et, le cas échéant, aux fonds dédiés

Les subventions rattachables à l'exercice sont comptabilisées indépendamment de leur date d'encaissement, conformément

Règles et Méthodes Comptables

au principe d'indépendance des exercices

7. Fonds dédiés

Les ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas été intégralement utilisées à la clôture de l'exercice sont, lorsqu'elles répondent aux conditions prévues par le règlement ANC n° 2018-06, inscrites en fonds dédiés.

La part des ressources non utilisée à la clôture est comptabilisée conformément aux dispositions du règlement précité. Lors de leur utilisation au cours des exercices ultérieurs, les fonds dédiés correspondants font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Le suivi des fonds dédiés est effectué par convention ou projet afin d'assurer la traçabilité entre les ressources reçues, leur objet et leur utilisation.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Pour les immobilisations antérieures au 1er janvier 2024 reconstituées à l'occasion de l'établissement du bilan d'ouverture, leur valeur d'origine et leur date de mise en service ont été déterminées à partir des justificatifs disponibles, notamment des factures, conventions de financement et autres pièces permettant d'en établir l'existence et les conditions d'acquisition.

9. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est comptabilisée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre particulier de la reconstitution du bilan d'ouverture au 1er janvier 2024, les créances et dettes existant à cette date ont notamment été identifiées à partir des encaissements et décaissements intervenus postérieurement ainsi que des justificatifs disponibles.

10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires et, le cas échéant, des caisses détenues par l'association.

Dans le cadre des travaux de reprise effectués au titre de l'exercice 2024, une attention particulière a été portée à la concordance entre les soldes comptables et les relevés bancaires.

Les écarts identifiés au titre des exercices antérieurs ont fait l'objet des analyses et régularisations nécessaires afin de permettre l'établissement d'un solde bancaire d'ouverture concordant avec les informations bancaires disponibles.

11. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont constituées des contributions apportées gratuitement à l'association et, notamment, du bénévolat, des mises à disposition gratuites de biens ou de services et des prestations réalisées sans contrepartie financière.

Lorsque leur nature et leur importance présentent un caractère significatif et qu'elles peuvent être évaluées de manière fiable, les contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation et d'une présentation conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

12. Objet social de l'association

L'association s'inscrit dans le réseau Fête le Mur, réseau socio-sportif créé en 1996 à l'initiative de Yannick Noah.

Elle a pour objet de favoriser l'inclusion sociale, l'éducation et l'insertion des enfants et des jeunes, notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en utilisant le sport et plus particulièrement le tennis comme outil d'accompagnement.

Au-delà de la pratique sportive, l'association développe des actions à vocation éducative, sociale, sanitaire et d'insertion permettant de proposer aux bénéficiaires un parcours d'accompagnement global.

Règles et Méthodes Comptables

13. Nature et périmètre des activités et missions sociales

Au cours de l'exercice 2024, l'association a développé ses activités sur quatre sites.

Son action s'articule notamment autour :

- de l'accès à la pratique du tennis et du double dutch ;
- de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes ;
- du sport adapté et du sport santé ;
- de l'insertion sociale et professionnelle ;
- de l'accompagnement de jeunes accueillis au sein de structures sociales et médico-sociales ;
- d'actions de formation et de sensibilisation, notamment dans les domaines de la santé mentale, des comportements psychosociaux et de la prévention des violences sexuelles dans le sport ;
- de l'aide aux devoirs ;
- de l'organisation de stages, séjours, sorties sportives et culturelles ;
- de la participation à des compétitions sportives régionales et nationales.

L'association développe également des partenariats avec différents acteurs institutionnels, éducatifs, sanitaires et sociaux du territoire.

14. Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, l'association mobilise des moyens humains, matériels et financiers diversifiés.

Au cours de l'exercice 2024, ses activités ont notamment représenté 35 heures 30 hebdomadaires sur 32 semaines d'activité et ont été déployées sur quatre sites.

L'association comptait 632 licenciés et a notamment accueilli 339 élèves dans le cadre de cycles tennis/double dutch ainsi que 194 enfants dans le cadre des « vacances apprenantes ».

Elle s'appuie sur des salariés, des éducateurs diplômés, des volontaires en service civique, des stagiaires et des bénévoles pour assurer la réalisation de ses différentes actions.

Son financement repose notamment sur des subventions et concours accordés par différents partenaires publics et privés ainsi que sur les autres ressources liées à ses activités.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations Réévaluations	Dimlnutions Acquisitions	Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels			7 647,52		7 647,52
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			6 768,95		6 768,95
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			3 112,09		3 112,09
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			17 528,56		17 528,56	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	3 300,00			2 363,00	937,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 300,00			2 363,00	937,00
TOTAL		3 300,00		17 528,56	2 363,00	18 465,56



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels				3 952,64		3 952,64
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier				1 035,12		1 035,12
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				4 987,76		4 987,76
	TOTAL				4 987,76		4 987,76



Créances et Dettes

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières		937,00	937,00	
	Clients, usagers douteux ou litigieux				
	Autres créances clients, usagers				
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers		2 288,50	2 288,50	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Débiteurs divers		23 067,88	23 067,88	
	Charges constatées d'avance		227,50	227,50	
	TOTAL DES CREANCES		26 520,88	26 520,88	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
DETTES		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	60,00	60,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 310,86	10 310,86		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	2 301,94	2 301,94		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 276,79	5 276,79		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 666,67	2 666,67		
	TOTAL DES DETTES	20 616,26	20 616,26		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

EXPERTIS Partenaires & Associés
Commissaire
aux
Comptes

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	37 477,39	3 077,51	2 728,06		43 282,96
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	3 077,51	(3 077,51)	18 833,05		18 833,05
Situation nette	40 554,90		21 561,11		62 116,01
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			10 305,70	2 263,20	8 042,50
Provisions réglementées					
TOTAL	40 554,90		31 866,81	2 263,20	70 158,51



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
JARDIN PEDAGOGIQUE							
LOGICIEL SANTE		1 912,50				1 912,50	
CD 55 SECTION SPORTIVE		377,00				377,00	
APPEL A PROJET SEMC		1 250,00				1 250,00	
ANS PROJET IMPACT 2024		6 000,00				6 000,00	
ARS GE JEUX EDUCATIFS		266,56				266,56	

Contributions financières d'autres org.

Ressources liées à la générosité du public

TOTAL

9 806,06

9 806,06



Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		9 978,10	327,60	9 650,50
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		9 978,10	327,60	9 650,50
Quotes-parts virées au compte de résultat		1 935,60	327,60	1 608,00



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			227,50
ASSURANCE SMACL	06/12/2024 05/12/2025	227,50	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL 227,50



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 666,67
ENGIE 2024/2025		2 666,67	

Produits constatés d'avance - FINANCIERS

Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS

TOTAL	2 666,67
-------	----------



Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		28 981,03				28 981,03
Subventions d'exploitation		102 429,06	16 315,00	10 000,00	7 900,00	136 644,06
Subventions d'investissement				504,18		504,18
TOTAL		131 410,09	16 315,00	10 504,18	7 900,00	166 129,27

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ASP	28 981,03		
ARS		24 879,06	
DRAC		4 000,00	
DRAJES		10 000,00	
CAF		10 000,00	
PREFECTURE		33 100,00	
ANS		30 450,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL		8 015,00	
COMMUNE		8 300,00	
DIVERS		7 900,00	
QUOTE PART DE SUBV VIREE AU CPTÉ DE RESUL			504,18
Totalisation	28 981,03	136 644,06	504,18



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840,00		100,00					
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 840,00		100,00					

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



Répartition des effectifs par catégorie

31/12/2024

Effectif moyen employé pendant l'exercice

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1,43
Cadres et ingénieurs	
Autres catégories	
TOTAL	1,43



**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ
Cyril MICHEL
Audrey SALAUN
Elodie PROVENZI
Sonia PARISOT

EXPERT COMPTABLE
Livia LOUIS

SIEGE SOCIAL
55000 BAR LE DUC
29, Bld de la Rochelle
Tél. : 03 29 79 04 42

COMPTES ANNUELS

'2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCO
4, rue Marconi
Tél. : 03 87 20 41 72

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès
Tél. : 03.25.56.33.19

54320 MAXEVILLE
19 Bis, rue de la Meuse
Tél. : 03.83.97.83.10

55200 COMMERCY
1 bis, rue de Liste
Tél. : 03.29.91.04.50

Association Fête Le Mur Meuse

Pôle tennistique
Allée Herriot du Coudray
55000 BAR LE DUC

SIRET : 83781234600018

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte rendu de travaux	1
Comptes annuels	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
Détail de l'Actif	7
Détail du Passif	8
Détail du Compte de Résultat	9
Annexes	12
Règles et méthodes comptables 1	13
Immobilisations	17
Amortissements	18
Créances et dettes	19
Variation des fonds propres	20
Variation des fonds dédiés	21
Variation des subventions d'investissement	22
Charges constatés d'avance	23
Produits constatés d'avance	24
Concours public et subventions d'exploitation	25
Détail concours publics et subventions	26
Honoraires des commissaires aux comptes	27
Effectif moyen	28

Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du (*renseigner la date*), nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association Fête Le Mur Meuse** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	100 581	euros
Chiffre d'affaires :	18 472	euros
Résultat net comptable :	18 833	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à BAR LE DUC
Le 01/09/2026

Signature



Etats financiers au 31/12/2024

Comptes annuels

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 647,52	3 952,64	3 694,88	
	Autres immobilisations corporelles	6 768,95	1 035,12	5 733,83	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 112,09		3 112,09	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	937,00		937,00	3 300,00
	Total II	18 465,56	4 987,76	13 477,80	3 300,00
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	25 356,38		25 356,38	13 345,46
	Charges constatées d'avance	227,50		227,50	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	61 519,15		61 519,15	40 186,20
	Total III	87 103,03		87 103,03	53 531,66
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		105 568,59	4 987,76	100 580,83	56 831,66

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	43 282,96	37 477,39
	Excédent ou déficit de l'exercice	18 833,05	3 077,51
	Situation nette (sous-total)	62 116,01	40 554,90
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	8 042,50	
	Provisions réglementées		
	Total I	70 158,51	40 554,90
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	9 806,06	
	Total III	9 806,06	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		60,00
	Emprunts et dettes financières divers	60,00	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 310,86	15 744,54
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 578,73	472,22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	2 666,67	
	Total V	20 616,26	16 276,76
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	100 580,83	56 831,66

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations	3 711,00	
Vente de biens et services		
Ventes de biens		165,65
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	18 472,40	20 310,00
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	166 129,27	88 109,10
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	8 702,70	15 294,00
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	19 394,30	33 288,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 102,67	
Total des produits d'exploitation	218 512,34	157 166,75

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	127 487,15	125 620,97
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	971,78	
Salaires	46 772,19	17 438,01
Cotisations sociales	10 410,26	5 949,26
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	4 987,76	
Dotation aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	9 806,06	
Autres charges	0,89	5 724,34
Total des charges d'exploitation	200 436,09	154 732,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 076,25	2 434,17

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 076,25	2 434,17
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	756,80	643,34
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	756,80	643,34
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	756,80	643,34
	RESULTAT COURANT avant impôts	18 833,05	3 077,51
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	219 269,14	157 810,09
	TOTAL DES CHARGES	200 436,09	154 732,58
	EXCEDENT ou DEFICIT	18 833,05	3 077,51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	20 000,00	
	Prestations en nature	28 780,57	
	Bénévolat		
	TOTAL	48 780,57	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature	20 000,00	
	Mise à disposition gratuite de biens	19 324,07	
	Prestations	9 456,50	
	Personnel bénévole		
	TOTAL	48 780,57	

Détail de l'Actif

		01/01/2024	12,00	01/01/2023	12,00		
		31/12/2024	mois	31/12/2023	mois	Variations	%
I - Frais d'établissement (net)							
Total II - Actif immobilisé (net)							
		13 477,80	13,40	3 300,00	5,81	10 177,80	308,42
Installations techniques, matériel et outillage		3 694,88	3,67			3 694,88	
215400	Matériels activités	7 647,52	7,60			7 647,52	
281540	Amort. matériels d'activités	(3 952,64)	-3,93			(3 952,64)	
Autres immobilisations corporelles		5 733,83	5,70			5 733,83	
218300	Matériel de bureau et mat.info	2 191,95	2,18			2 191,95	
218400	Mobilier	4 577,00	4,55			4 577,00	
281830	Amort.matériel de bureau	(971,55)	-0,97			(971,55)	
281840	Amort.mobilier de bureau	(63,57)	-0,06			(63,57)	
Immo corp en cours, avces et acptes		3 112,09	3,09			3 112,09	
231000	Immobil. corporelles en cours	3 112,09	3,09			3 112,09	
Autres immobilisations financières		937,00	0,93	3 300,00	5,81	(2 363,00)	-71,61
275000	Dépôts et cautionnements versé	937,00	0,93	3 300,00	5,81	(2 363,00)	-71,61
Total III - Actif circulant (net)		87 103,03	86,60	53 531,66	94,19	33 571,37	62,71
Autres créances		25 356,38	25,21	13 345,46	23,48	12 010,92	90,00
409800	Fourn. R.R.R. à obtenir	405,00	0,40			405,00	
441000	Etat - subventions à recevoir	2 288,50	2,28			2 288,50	
467000	Divers comptes débiteurs et produits à rece	22 662,88	22,53			22 662,88	
468700	Divers produits à recevoir			13 345,46	23,48	(13 345,46)	-100,0
Charges constatées d'avance		227,50	0,23			227,50	
486000	Charges constatées d'avance	227,50	0,23			227,50	
Disponibilités		61 519,15	61,16	40 186,20	70,71	21 332,95	53,09
512000	Banques	5 762,35	5,73	20 873,25	36,73	(15 110,90)	-72,39
512100	Livret A	55 756,80	55,43	19 312,95	33,98	36 443,85	188,70
TOTAL GENERAL		100 580,83	100,0	56 831,66	100,0	43 749,17	76,98

Détail du Passif

		01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	Variations	%
Total I - Fonds propres		70 158,51	69,75	40 554,90	71,36	29 603,61	73,00
Situation nette (sous total)		62 116,01	61,76	40 554,90	71,36	21 561,11	53,17
Report à nouveau		43 282,96	43,03	37 477,39	65,94	5 805,57	15,49
110000	Report à nouveau (s.crediteur)	40 554,90	40,32	37 477,39	65,94	3 077,51	8,21
110001	Report à nouveau - écart cptes banque	102,19	0,10			102,19	
110002	Report à nouveau BO 2024	2 625,87	2,61			2 625,87	
Excédent ou déficit de l'exercice		18 833,05	18,72	3 077,51	5,42	15 755,54	511,96
Subventions d'investissement		8 042,50	8,00			8 042,50	
131100	Subvention d'investissement	4 650,50	4,62			4 650,50	
131101	Subventions d'investissement JARDIN	5 000,00	4,97			5 000,00	
139000	Subv.d'investissement inscrit.	(1 608,00)	-1,60			(1 608,00)	
Total II - Autres fonds propres							
Total III - Fonds reportés et dédiés		9 806,06	9,75			9 806,06	
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		9 806,06	9,75			9 806,06	
194000	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	9 806,06	9,75			9 806,06	
Total IV - Provisions							
Total V - Dettes		20 616,26	20,50	16 276,76	28,64	4 339,50	26,66
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				60,00	0,11	(60,00)	-100,0
518000	Intérêts courus			60,00	0,11	(60,00)	-100,0
Emprunts et dettes financières divers		60,00	0,06			60,00	
165000	Dépôts et cautionnements reçus	60,00	0,06			60,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 310,86	10,25	15 744,54	27,70	(5 433,68)	-34,51
401000	Fournisseurs - cptes rattachés	2 665,73	2,65	15 744,54	27,70	(13 078,81)	-83,07
408100	Fourn. fact. non parven.	7 645,13	7,60			7 645,13	
Dettes fiscales et sociales		7 578,73	7,53	472,22	0,83	7 106,51	N/S
428200	Dettes prov. pour cp	2 301,94	2,29			2 301,94	
431000	Urssaf	2 763,40	2,75	472,22	0,83	2 291,18	485,19
437200	Mutuelles	386,40	0,38			386,40	
437300	Retraites	556,06	0,55			556,06	
437810	Prévoyance	707,62	0,70			707,62	
438000	Org. sociaux - charges à payer	321,78	0,32			321,78	
438200	Charges sociales sur cp	541,53	0,54			541,53	
Produits constatés d'avance		2 666,67	2,65			2 666,67	
487000	Produits constatés d'avance	2 666,67	2,65			2 666,67	
TOTAL GENERAL		100 580,83	100,0	56 831,66	100,0	43 749,17	76,98

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2024	12,00	01/01/2023	12,00		
		31/12/2024	mois	31/12/2023	mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		218 512,34	100,0	157 166,75	100,0	61 345,59	39,03
Cotisations		3 711,00	1,70			3 711,00	
756200	Cotisations avec contrepartie	3 711,00	1,70			3 711,00	
Ventes de biens et services		18 472,40	8,45	20 475,65	13,03	(2 003,25)	-9,78
Ventes de biens				165,65	0,11	(165,65)	-100,0
707100	Ventes marchandises			165,65	0,11	(165,65)	-100,0
Ventes de prestations de service		18 472,40	8,45	20 310,00	12,92	(1 837,60)	-9,05
706000	Inscriptions des participants	3 725,00	1,70	20 310,00	12,92	(16 585,00)	-81,66
706100	Prestations de services	13 622,40	6,23			13 622,40	
706200	Billetterie	1 125,00	0,51			1 125,00	
Produits de tiers financeurs		194 226,27	88,89	136 691,10	86,97	57 535,17	42,09
Concours publics et subventions		166 129,27	76,03	88 109,10	56,06	78 020,17	88,55
731001	Concours publics ASP	28 981,03	13,26	24 668,80	15,70	4 312,23	17,48
741000	Subvention - Agence Régionale de Santé	24 879,06	11,39	47 429,30	30,18	(22 550,24)	-47,54
741100	Subventions d'exploitation DRAC GRAND	4 000,00	1,83			4 000,00	
741200	Subventions d'exploitation DRAJES	10 000,00	4,58			10 000,00	
741300	Subventions d'exploitation CAF	10 000,00	4,58			10 000,00	
741400	Subventions d'exploitation Prefet de la Meu	33 100,00	15,15			33 100,00	
741500	Subventions d'exploitation divers	7 900,00	3,62			7 900,00	
741600	Subventions d'exploitation ANS	30 450,00	13,94			30 450,00	
741900	Subventions d'exploitation CD	8 015,00	3,67			8 015,00	
741910	Subventions d'exploitation Communes	8 300,00	3,80			8 300,00	
744200	Subvention - Conseil Départemental			7 711,00	4,91	(7 711,00)	-100,0
744300	Subvention - Commune			8 300,00	5,28	(8 300,00)	-100,0
747000	Quote-part subv. inv. virée au résultat	504,18	0,23			504,18	
Ressources générosité du public - Mécénats		8 702,70	3,98	15 294,00	9,73	(6 591,30)	-43,10
754200	Mécénat : d'entreprise ou d'association	8 702,70	3,98	15 294,00	9,73	(6 591,30)	-43,10
Contributions financières		19 394,30	8,88	33 288,00	21,18	(13 893,70)	-41,74
755101	Contributions financières fédération	4 394,30	2,01	7 288,00	4,64	(2 893,70)	-39,70
755102	Contributions financières CAF			20 000,00	12,73	(20 000,00)	-100,0
755103	Contributions financières OPHLM MEUSE	6 000,00	2,75	6 000,00	3,82		
755104	Contributions financières ENGIE	4 000,00	1,83			4 000,00	
755105	Contributions financières TRANSDEV	5 000,00	2,29			5 000,00	
Autres produits d'exploitation		2 102,67	0,96			2 102,67	
Autres produits		2 102,67	0,96			2 102,67	
722000	Product. immo.corporelles	2 093,00	0,96			2 093,00	
758000	Produits div. gestion courante	9,67				9,67	
Total des charges d'exploitation		200 436,09	91,73	154 732,58	98,45	45 703,51	29,54
Autres achats et charges externes		127 487,15	58,34	125 620,97	79,93	1 866,18	1,49
604000	Prestations de services - appel à d'autres	2 473,00	1,13	6 555,79	4,17	(4 082,79)	-62,28
606100	Carburant	50,65	0,02			50,65	
606300	Fournitures pour activité de l'association	2 692,25	1,23	12 513,85	7,96	(9 821,60)	-78,49
606400	Fournitures administratives	1 910,40	0,87			1 910,40	
606800	Alimentations et boissons	1 764,59	0,81			1 764,59	
606830	Autres fournitures	6 138,94	2,81			6 138,94	

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2024	12,00	01/01/2023	12,00		
		31/12/2024	mois	31/12/2023	mois	Variations	%
606840	Pharmacie	247,91	0,11			247,91	
611000	Sous-traitance générale	1 114,74	0,51			1 114,74	
613000	Locations			5 812,42	3,70	(5 812,42)	-100,0
613200	Locations immobilières	4 132,97	1,89			4 132,97	
613500	Locations immobilières pour activité	1 869,44	0,86			1 869,44	
613501	Locations matériel pour activité	211,86	0,10			211,86	
615600	Maintenance	223,51	0,10			223,51	
616000	Primes d'assurances	655,81	0,30			655,81	
618100	Documentation générale	214,45	0,10	636,08	0,40	(421,63)	-66,29
621000	Personnel extérieur à l'ent.	61 604,11	28,19			61 604,11	
622000	Rem. intermédiaire - honoraire			84 125,94	53,53	(84 125,94)	-100,0
622600	Honoraires EC	3 600,00	1,65			3 600,00	
622610	Honoraires CAC	3 840,00	1,76			3 840,00	
622630	Honoraires autres	1 200,00	0,55			1 200,00	
623100	Annonces et insertions			779,60	0,50	(779,60)	-100,0
623400	Cadeaux à la clientele	1 032,99	0,47			1 032,99	
623700	Publications	4 362,02	2,00			4 362,02	
624800	Transports divers	6 227,55	2,85			6 227,55	
625000	Frais déplacement : indemnités kilométrique	1 028,41	0,47			1 028,41	
625100	Voyages et déplacements	3 869,30	1,77	14 242,50	9,06	(10 373,20)	-72,83
625300	Frais hébergement liés aux déplacements	252,40	0,12			252,40	
625400	Indemnités de service civique	2 871,25	1,31			2 871,25	
625700	Frais de restauration liés aux déplacements/	1 214,91	0,56			1 214,91	
626000	Téléphone	664,14	0,30	949,79	0,60	(285,65)	-30,08
626100	Frais d'affranchissement	95,90	0,04			95,90	
627000	Serv. bancaires taxables	63,80	0,03			63,80	
627800	Autres frais et commissions			5,00		(5,00)	-100,0
628100	Concours divers (cotisations)	694,50	0,32			694,50	
628110	Licences	7 581,35	3,47			7 581,35	
628280	Entrées diverses	3 584,00	1,64			3 584,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		971,78	0,44			971,78	
633300	Particip. des employeurs à fc	971,78	0,44			971,78	
Salaires		46 772,19	21,40	17 438,01	11,10	29 334,18	168,22
641000	Rémunérations du personnel	321,07	0,15	17 438,01	11,10	(17 116,94)	-98,16
641100	Salaires, appointements	44 149,18	20,20			44 149,18	
641200	Congés payés	2 301,94	1,05			2 301,94	
Cotisations sociales		10 410,26	4,76	5 949,26	3,79	4 461,00	74,98
645000	Charges de s.s et prévoyance	5 832,69	2,67	5 869,26	3,73	(36,57)	-0,62
645120	Charges de s.s. et prévoyance intermittent	163,99	0,08			163,99	
645200	Cotisations mutuelles	386,40	0,18			386,40	
645220	Charges sur CP	541,53	0,25			541,53	
645300	Cotisations retraites	1 521,80	0,70			1 521,80	
645400	Cotisations pôle emploi	1 126,60	0,52			1 126,60	
645800	Cotisations aux autres organis			80,00	0,05	(80,00)	-100,0
645810	Cotisations prévoyance	812,23	0,37			812,23	
647500	Médecine du travail, pharmacie	306,00	0,14			306,00	
648000	Autres charges de personnel	460,02	0,21			460,02	
649000	Remboursements de charges de personnel	(741,00)	-0,34			(741,00)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 987,76	2,28			4 987,76	
681120	Dot.amort. immo.corporelles	4 987,76	2,28			4 987,76	
Reports en fonds dédiés		9 806,06	4,49			9 806,06	
689400	Reports en fonds dédiés sur subv. d'exploit	9 806,06	4,49			9 806,06	
Autres charges		0,89		5 724,34	3,64	(5 723,45)	-99,98
658000	Ch. diverses gestion courantes	0,89		5 724,34	3,64	(5 723,45)	-99,98

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	18 076,25	8,27	2 434,17	1,55	15 642,08	642,60
Total des produits financiers	756,80	0,35	643,34	0,41	113,46	17,64
Autres intérêts et produits assimilés	756,80	0,35	643,34	0,41	113,46	17,64
768000 Autres produits financiers	756,80	0,35	643,34	0,41	113,46	17,64
Total des charges financières						
Résultat financier	756,80	0,35	643,34	0,41	113,46	17,64
Résultat courant avant impôts	18 833,05	8,62	3 077,51	1,96	15 755,54	511,96
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Excédent ou déficit de l'exercice	18 833,05	8,62	3 077,51	1,96	15 755,54	511,96
Contributions volontaires en nature	48 780,57	22,32			48 780,57	
Dons en nature	20 000,00	9,15			20 000,00	
870000 Bénévolat	20 000,00	9,15			20 000,00	
Prestations en nature	28 780,57	13,17			28 780,57	
871000 Mise à disposition gratuite de biens	19 324,07	8,84			19 324,07	
871200 Dons en nature	9 456,50	4,33			9 456,50	
Charges des contributions volontaires en nature	48 780,57	22,32			48 780,57	
Secours en nature	20 000,00	9,15			20 000,00	
860000 Bénévolat	20 000,00	9,15			20 000,00	
Mise à disposition gratuite biens	19 324,07	8,84			19 324,07	
861000 Mise à disposition gratuite de bien	19 324,07	8,84			19 324,07	
Prestations	9 456,50	4,33			9 456,50	
862000 Dons en nature	9 456,50	4,33			9 456,50	

Etats financiers au 31/12/2024

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 100 581 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 219 269 euros et un total charges de 200 436 euros, dégageant ainsi un résultat de 18 833 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version applicable à l'exercice, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général auxquelles il renvoie.

L'association a décidé d'appliquer par anticipation, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dispositions résultant du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 assurant notamment la coordination de cette réforme avec le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux entités du secteur non lucratif.

Ces dispositions étant applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, leur application anticipée au présent exercice vise notamment à présenter les comptes annuels selon une nomenclature et des modèles d'états financiers appelés à être utilisés par l'association au cours des exercices suivants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Première application des dispositions relatives à la modernisation des états financiers

L'exercice clos le 31 décembre 2024 constitue le premier exercice au titre duquel l'association applique par anticipation les dispositions issues des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 relatives à la modernisation des états financiers.

Cette évolution affecte notamment la présentation du compte de résultat, la nomenclature de certains comptes et la présentation de certaines informations figurant dans l'annexe.

Elle ne remet pas en cause les principes comptables spécifiques applicables aux entités du secteur non lucratif résultant du règlement ANC n° 2018-06.

Les reclassements résultant de cette première application ont été opérés conformément aux dispositions prévues pour la mise en œuvre de cette réforme.

L'application anticipée des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 au 31 décembre 2024 entraîne principalement une modernisation du plan de comptes, de la présentation des états financiers et de l'annexe, ainsi qu'une redéfinition plus restrictive du résultat exceptionnel et la suppression de la technique comptable des transferts de charges. Elle ne remet pas en cause les principes spécifiques applicables aux associations, notamment en matière de subventions, fonds dédiés et autres ressources propres au secteur non lucratif.

3. Contexte particulier d'établissement des comptes 2024

L'exercice 2024 constitue un exercice particulier dans la mesure où l'association a décidé de nommer d'un commissaire aux comptes et d'établir des comptes annuels répondant aux exigences applicables aux entités du secteur non lucratif soumises à ces obligations.

Antérieurement à l'exercice 2024, la comptabilité était tenue par l'association à l'aide d'un outil principalement orienté vers le

Règles et Méthodes Comptables

suivi des recettes et des dépenses.

Dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2024, des travaux spécifiques de reprise, de reconstitution et de régularisation ont donc été réalisés afin de permettre l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe répondant aux règles comptables applicables à l'association.

Ces travaux ont notamment porté sur la reconstitution du bilan d'ouverture au 1er janvier 2024, la fiabilisation des soldes de trésorerie l'identification des créances et dettes rattachables aux exercices concernés ainsi que la reconstitution des immobilisations et des financements associés à partir des informations et justificatifs disponibles.

4. Bilan d'ouverture au 1er janvier 2024

Compte tenu des modalités antérieures de tenue de la comptabilité, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2024 a fait l'objet de travaux spécifiques de reconstitution.

Ces travaux ont notamment consisté à identifier, sur la base des informations et justificatifs disponibles :

- les disponibilités ;
- les créances et dettes existant à la date d'ouverture ;
- les immobilisations détenues par l'association ;
- les subventions d'investissement ayant contribué à leur financement ;
- les amortissements cumulés correspondant aux immobilisations reconstituées ;
- ainsi que les autres éléments nécessaires à la détermination de la situation nette d'ouverture.

Les immobilisations antérieures au 1er janvier 2024 ont notamment été reconstituées à partir des pièces justificatives et des conventions de financement disponibles.

Les plans d'amortissement correspondants ont été déterminés en fonction de la nature des biens et de leur durée probable d'utilisation.

5. Comparabilité des comptes avec l'exercice précédent

Le compte de résultat de l'exercice 2023, établi selon les modalités de comptabilisation alors utilisées par l'association, est présenté à titre comparatif.

Compte tenu des modalités différentes de tenue et d'établissement des comptes entre les exercices 2023 et 2024, ainsi que des travaux de reconstitution et de régularisation réalisés à l'occasion de l'établissement des comptes 2024, la comparaison entre les données des deux exercices doit être effectuée avec prudence.

Les données comparatives de l'exercice précédent n'ont notamment pas bénéficié du même processus de révision, de reconstitution et de rattachement des opérations aux exercices que celui mis en œuvre pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont acquises à l'association et que les conditions attachées à leur octroi sont satisfaites.

Lorsque les conventions de financement prévoient une affectation particulière des ressources à un projet défini, les modalités de comptabilisation tiennent compte des dispositions spécifiques applicables aux ressources affectées et, le cas échéant, aux fonds dédiés.

Les subventions rattachables à l'exercice sont comptabilisées indépendamment de leur date d'encaissement, conformément

Règles et Méthodes Comptables

au principe d'indépendance des exercices.

7. Fonds dédiés

Les ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas été intégralement utilisées à la clôture de l'exercice sont, lorsqu'elles répondent aux conditions prévues par le règlement ANC n° 2018-06, inscrites en fonds dédiés.

La part des ressources non utilisée à la clôture est comptabilisée conformément aux dispositions du règlement précité. Lors de leur utilisation au cours des exercices ultérieurs, les fonds dédiés correspondants font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Le suivi des fonds dédiés est effectué par convention ou projet afin d'assurer la traçabilité entre les ressources reçues, leur objet et leur utilisation.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Pour les immobilisations antérieures au 1er janvier 2024 reconstituées à l'occasion de l'établissement du bilan d'ouverture, leur valeur d'origine et leur date de mise en service ont été déterminées à partir des justificatifs disponibles, notamment des factures, conventions de financement et autres pièces permettant d'en établir l'existence et les conditions d'acquisition.

9. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est comptabilisée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre particulier de la reconstitution du bilan d'ouverture au 1er janvier 2024, les créances et dettes existant à cette date ont notamment été identifiées à partir des encaissements et décaissements intervenus postérieurement ainsi que des justificatifs disponibles.

10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires et, le cas échéant, des caisses détenues par l'association.

Dans le cadre des travaux de reprise effectués au titre de l'exercice 2024, une attention particulière a été portée à la concordance entre les soldes comptables et les relevés bancaires.

Les écarts identifiés au titre des exercices antérieurs ont fait l'objet des analyses et régularisations nécessaires afin de permettre l'établissement d'un solde bancaire d'ouverture concordant avec les informations bancaires disponibles.

11. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont constituées des contributions apportées gratuitement à l'association et, notamment, du bénévolat, des mises à disposition gratuites de biens ou de services et des prestations réalisées sans contrepartie financière.

Lorsque leur nature et leur importance présentent un caractère significatif et qu'elles peuvent être évaluées de manière fiable, les contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation et d'une présentation conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

12. Objet social de l'association

L'association s'inscrit dans le réseau Fête le Mur, réseau socio-sportif créé en 1996 à l'initiative de Yannick Noah.

Elle a pour objet de favoriser l'inclusion sociale, l'éducation et l'insertion des enfants et des jeunes, notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en utilisant le sport et plus particulièrement le tennis comme outil d'accompagnement.

Au-delà de la pratique sportive, l'association développe des actions à vocation éducative, sociale, sanitaire et d'insertion permettant de proposer aux bénéficiaires un parcours d'accompagnement global.

Règles et Méthodes Comptables

13. Nature et périmètre des activités et missions sociales

Au cours de l'exercice 2024, l'association a développé ses activités sur quatre sites.

Son action s'articule notamment autour :

- de l'accès à la pratique du tennis et du double dutch ;
- de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes ;
- du sport adapté et du sport santé ;
- de l'insertion sociale et professionnelle ;
- de l'accompagnement de jeunes accueillis au sein de structures sociales et médico-sociales ;
- d'actions de formation et de sensibilisation, notamment dans les domaines de la santé mentale, des comportements psychosociaux et de la prévention des violences sexuelles dans le sport ;
- de l'aide aux devoirs ;
- de l'organisation de stages, séjours, sorties sportives et culturelles ;
- de la participation à des compétitions sportives régionales et nationales.

L'association développe également des partenariats avec différents acteurs institutionnels, éducatifs, sanitaires et sociaux du territoire.

14. Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, l'association mobilise des moyens humains, matériels et financiers diversifiés.

Au cours de l'exercice 2024, ses activités ont notamment représenté 35 heures 30 hebdomadaires sur 32 semaines d'activité et ont été déployées sur quatre sites.

L'association comptait 632 licenciés et a notamment accueilli 339 élèves dans le cadre de cycles tennis/double dutch ainsi que 194 enfants dans le cadre des « vacances apprenantes ».

Elle s'appuie sur des salariés, des éducateurs diplômés, des volontaires en service civique, des stagiaires et des bénévoles pour assurer la réalisation de ses différentes actions.

Son financement repose notamment sur des subventions et concours accordés par différents partenaires publics et privés ainsi que sur les autres ressources liées à ses activités.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencé aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels			7 647,52		7 647,52
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier			6 768,95		6 768,95
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			3 112,09		3 112,09
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			17 528,56		17 528,56
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	3 300,00			2 363,00	937,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 300,00			2 363,00	937,00
TOTAL	3 300,00		17 528,56	2 363,00	18 465,56

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
						Dotations	Diminutions
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels					3 952,64	3 952,64
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier					1 035,12	1 035,12
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					4 987,76	4 987,76
	TOTAL					4 987,76	4 987,76

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

CREANCES

31/12/2024

1 an au plus

plus d'1 an

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres immobilisations financières

937,00

937,00

Clients, usagers douteux ou litigieux

Autres créances clients, usagers

Créances représentatives des titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes versements assimilés

Divers

2 288,50

2 288,50

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Créances reçues par legs ou donations

Débiteurs divers

23 067,88

23 067,88

Charges constatées d'avance

227,50

227,50

TOTAL DES CREANCES

26 520,88

26 520,88

Prêts accordés en cours d'exercice

Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

31/12/2024

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine

Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

60,00

60,00

Fournisseurs et comptes rattachés

10 310,86

10 310,86

Dettes des legs ou donations

Personnel et comptes rattachés

2 301,94

2 301,94

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

5 276,79

5 276,79

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Autres dettes

Dette représentative de titres empruntés

Produits constatés d'avance

2 666,67

2 666,67

TOTAL DES DETTES

20 616,26

20 616,26

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	37 477,39	3 077,51	2 728,06		43 282,96
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	3 077,51	(3 077,51)	18 833,05		18 833,05
Situation nette	40 554,90		21 561,11		62 116,01
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			10 305,70	2 263,20	8 042,50
Provisions réglementées					
TOTAL	40 554,90		31 866,81	2 263,20	70 158,51

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		9 978,10	327,60	9 650,50
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		9 978,10	327,60	9 650,50
Quotes-parts virées au compte de résultat		1 935,60	327,60	1 608,00

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 666,67
ENGIE 2024/2025		2 666,67	

Produits constatés d'avance - FINANCIERS

Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS

	TOTAL	2 666,67
--	-------	----------

Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		28 981,03				28 981,03
Subventions d'exploitation		102 429,06	16 315,00	10 000,00	7 900,00	136 644,06
Subventions d'investissement				504,18		504,18
TOTAL		131 410,09	16 315,00	10 504,18	7 900,00	166 129,27

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ASP	28 981,03		
ARS		24 879,06	
DRAC		4 000,00	
DRAJES		10 000,00	
CAF		10 000,00	
PREFECTURE		33 100,00	
ANS		30 450,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL		8 015,00	
COMMUNE		8 300,00	
DIVERS		7 900,00	
QUOTE PART DE SUBV VIREE AU Cpte DE RESUL			504,18
Totalisation	28 981,03	136 644,06	504,18

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840,00		100,00					
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 840,00		100,00					
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »								

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2024	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		1,43
	Cadres et ingénieurs		
	Autres catégories		
	TOTAL		1,43